



Municipalité de
Saint-Nazaire-de-Dorchester

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2024 à 19h30, au Centre communautaire, 59 rue Anselme-Jolin, pour l'adoption du budget pour l'exercice financier 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

À noter que cette séance extraordinaire sera suivie de la tenue sur ajournement de la séance régulière du 2 décembre 2024 afin d'adopter le projet de Règlement #294-2025 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 et les conditions de leur perception.

Signature

Donnée à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 9 décembre 2024

Carl Brochu
Greffier-trésorier